

# Guide

de l'exposant

# Salon du VR Classe B 2025



[www.salonduvrclasseb.ca](http://www.salonduvrclasseb.ca)

Présenté par l'équipe marketing Salon du VR Classe B

# Table des **Matières**

<a href="#">Informations générales</a>	2	<a href="#">Démontage</a>	6
<a href="#">Montage et démontage</a>	3	<a href="#">Service alimentaire</a>	7
<a href="#">Règlements du Salon</a>	4	<a href="#">Hébergement</a>	8
<a href="#">Règlements du Centrexpo</a>	5	<a href="#">Assurances</a>	9
		<a href="#">Calendrier</a>	10

# Informations

Toutes les informations relatives au bon fonctionnement du Salon du VR Classe B se retrouvent dans ce document. Merci de le lire attentivement.

## Personne contact

### **Camille Deslauriers**

Chargée de projet événementiel - VR Panoramic

**Courriel :** [cdeslauriers@vrpanoramic.ca](mailto:cdeslauriers@vrpanoramic.ca)

**Cellulaire :** 438 872-4555

## Coordonnées du Centrexpo Cogeco

550, rue St-Amant, Drummondville (Québec) J2C 6Z3

## Horaire

### **Judi**

Montage - 10h00 à 19h00

### **Vendredi**

Montage - 7h00 à 11h00

Installation des tapis - 11h00 à 12h00

Ronde de vérification - 12h00 à 13h00

Exposition - 13h00 à 19h00

### **Samedi**

Exposition - 9h00 à 17h00

Conférences - À venir

### **Dimanche**

Exposition - 9h00 à 15h00

Conférences - À venir

Démontage - 15h00 à 22h00

## Accréditations

Vos accréditations vous seront remises à votre arrivée le jeudi 27 février. Vous devrez en faire la distribution à votre équipe pour les journées suivantes.

Les accréditations doivent être portées en tout temps.

## Montage & démontage

Vous êtes dans **l'obligation** de respecter les heures convenues pour le montage et le démontage des kiosques. Si vous installez ou livrez du matériel sans permission dans l'établissement en dehors des heures confirmées vous vous exposez à vous voir refuser l'accès au site et/ou vous faire facturer des frais d'entreposage et de manutention de matériel.

**\*Vous aurez une heure de montage et démontage attirée à votre numéro de kiosque.** Les heures seront inscrites sur le portail exposant en temps et lieux. Vous recevrez également un courriel pour vous en informer.

**Important** : Il est **STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER LES PORTES DU LOBBY SIGNATURE POUR LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE.** Pour entrer ou sortir du matériel, les exposants doivent utiliser les portes du débarcadère ou les **portes sur le côté du bâtiment.**

Pour le matériel de très grande dimension (**vos camions**), deux portes d'une grandeur de 16' x 18' ont été prévues et sont accessibles par la salle C (côté du boulevard des Pins). C'est donc **par ces portes que vous entrerez** dans le Centrexpo, **à l'heure qui vous sera attribuée.** Les quais de déchargement sont également disponibles pour les semi-remorques (au besoin).



## Montage

Pour que tout le monde puisse avoir une expérience de montage agréable, voici quelques points à respecter :

- Le temps alloué pour nettoyer vos camions et vous rendre à votre kiosque est de 30 à 45 minutes (selon le nombre de véhicules). Nous aurons une équipe pour vous aider avec le nettoyage et le déneigement, mais assurez-vous d'être autonomes si notre équipe est occupée.
- Nous vous conseillons fortement de mettre tout votre matériel dans vos VR d'exposition pour sauver du temps.
- Un membre de notre équipe vérifiera que votre camion respecte routes les règles du salon (page 5).
- Vous devez avoir terminé le montage de votre kiosque au plus tard le vendredi à 11h00.

## Règlements du Salon du VR Classe B concernant l'habillage de votre kiosque

Selon la taille de votre kiosque et le nombre de VR apportés, nous vous présenterons un plan d'aménagement des véhicules que vous devrez respecter. Le reste de votre kiosque pourra être aménagé selon vos goûts. Tout en respectants les règlements du salon et du Centrexpo.

Au plus tard le 24 janvier 2025, vous devrez envoyer à Camille Deslauriers le plan de votre kiosque détaillé ainsi que les dimensions des camions exposés.

- La hauteur du kiosque ne doit pas dépasser 16 pieds (drapeaux, étagères, etc.)
- Aucun accrochage de plafond ne sera permis. Pour la première édition, nous souhaitons rester minimalistes. Plusieurs exposants en seront à leur premier salon et nous souhaitons prioriser l'uniformité du salon.
- Nous recommandons fortement l'habillage du plancher de votre kiosque, sans que celui-ci soit obligatoire.

Si vous souhaitez louer un tapis pour votre espace, vous pouvez communiquer avec DEE Global, décorateur officiel du Centrexpo Cogeco.

**Michel Bibeau - Directeur chez DEE Global**

mbibeau@deeglobal.ca

514 951-6223

## Règlements du Centrexpo concernant l'habillage de votre kiosque

- Seul le ruban adhésif de type exposition pourrait être toléré sur le plancher de béton des salles A-B -C. Il peut être difficile à trouver en magasin, mais vous pouvez contacter le décorateur, Michel Bibeau pour vous en procurer.

\*Une pénalité au coût de 40 \$/heure/ressource sera facturée à l'exposant advenant le cas où. le personnel du Centrexpo doit effectuer le nettoyage de la colle sur le plancher.

- Il est strictement interdit d'utiliser :
  - Tissus d'acétate, boîte de papier ondulé, papier sans joint;
  - Endos de papier d'aluminium;
  - Polystyrène;
  - D'huile, de fluide inflammable, de camphène, d'oxygène en liquide, d'éthylène, de propane, de kérosène, de naphte ou autre gaz inflammable
  - Explosifs, gaz, liquides inflammables et autres matières dangereuses;
  - L'alimentation en combustible des véhicules à moteur;
  - Allumettes de bois;
  - Réfrigérants dangereux tels que le dioxyde de sulfure et l'ammoniaque;
  - Équipements de chauffage portatifs;
  - Arbres résineux ou fausses plantes;
  - Coroplaste.
- Tous les bouchons de réservoir de carburant des véhicules et autres moteurs à combustion exposés doivent être fermés à clé ou scellés avec du ruban adhésif, de façon à empêcher les vapeurs de s'échapper (à l'exception des réservoirs n'ayant jamais contenu de carburant).
- Vos véhicules ne peuvent contenir plus du (1/4) de la capacité totale du réservoir d'essence ou au plus 38 litres (10 gallons).
- Les **batteries de moteurs doivent être débranchées**. Les autres batteries peuvent rester branchées. Les véhicules ne peuvent être déplacés durant les heures d'ouverture. Aucun moteur à combustion ne peut démarrer durant l'événement.
- Le ravitaillement ou la vidange de carburant des véhicules et autres moteurs à combustion sont interdits à l'intérieur de l'établissement ou des lieux loués et sur tout le périmètre du terrain sur lequel la bâtisse est située.

## Fin du montage

Notez qu'une fois que les tapis d'allées sont installés, les chariots à roulettes ne seront permis, ni tolérés, à l'intérieur du Salon. Durant l'exposition, seules les marchandises pouvant être transportées à la main sont admises via les portes du Lobby Signature.

## Entreposage

Un emplacement spécifique a été prévu pour l'entreposage lors de l'événement. Les caisses, caissons et équipement doivent y être entreposés de la fin du montage, jusqu'à la fin du Salon. Seuls les petits objets et les dépliants nécessaires à votre participation à l'événement pourront être conservés dans votre kiosque. Le lieu de l'entreposage vous sera indiqué sur place par notre équipe de logistique. Le service de manutention sera disponible pour le déplacement du matériel de à la fin du montage et lors du démontage.

Si vous souhaitez utiliser le service d'entreposage, vous devrez en faire part à Camille Deslauriers.

## Démontage

Vous êtes responsables de démonter votre kiosque lorsque le Salon terminera, dimanche, à 15h00.

Vous aurez une heure de départ à respecter. Aucun véhicule ne sortira du Centrexpo avant 16h00. Tout comme les heures de montage, les heures de démontage seront affichées sur le portail exposant et envoyées par courriel.

Tout matériel non récupéré sera manutentionné et expédié par le transporteur officiel du Centrexpo Cogeco Drummondville. Tous les frais encourus seront à la charge du propriétaire du matériel.

## Service alimentaire

**Toute nourriture provenant de l'extérieur est interdite.**

Vous pourrez acheter votre nourriture au Casse-Croute du Centrexpo situé dans le lobby du Centrexpo. Si vous souhaitez manger en tranquillité, des tables cocktail seront installées sur la mezzanine du deuxième étage.

Les services de fonctions alimentaires sont exclusifs au concessionnaire alimentaire du Centrexpo Cogeco Drummondville. Si vous souhaitez vous procurer de la nourriture pour vous ou vos employés, vous devez obligatoirement remettre une commande écrite au Centrexpo Cogeco et utiliser les services exclusifs de l'établissement.

Les frais afférents devront être payés en totalité avant l'événement.

### **Contacts**

**Centrexpo Cogeco Drummondville** – Casse-croute - 819 477-5880

**La cage traiteur évènementiel** – Jessica Bellemare - 819-477-5880 x 209;

Cellulaire : 819 816-4791

Courriel : [jbellemare@cage.ca](mailto:jbellemare@cage.ca)

# Hébergement

L'hôtel GrandTimes est relié au Centrexpo Cogeco Drummondville via un passage intérieur. Nous avons une entente avec l'hôtel qui vous donne accès à un rabais de groupe en mentionnant le code suivant : **VR022025**

## GRILLE TARIFAIRE - DRUMMONDVILLE

Type de chambre	Tarif	Quantité réservée		
		27 février	28 février	1 <sup>er</sup> mars
Chambre Grand Confort Q & Murphy	174.99 \$	10	10	10
Chambre Grand Confort QQ	174.99 \$	5	5	5
Chambre Grand Confort King	174.99 \$	10	10	10

La taxe d'hébergement (3,5%), la TPS (5%) et la TVQ (9,975%) s'ajoutent aux tarifs mentionnés ci-haut  
La tarification ci-haut est en occupation simple : + 20.00 \$ par personne supplémentaire

Voici quelques valeurs ajoutées à l'hôtel :

- Petit-déjeuner continental de style buffet santé ;
- Internet haute vitesse (sans fil) ;
- Stationnement extérieur ;
- Accès à la piscine et centre de conditionnement physique ;
- Hôtel annexé avec le Centrexpo Cogeco.

## Assurances

Tous les biens utilisés ou exposés sont à vos risques, et l'organisation n'assume aucune responsabilité quant à la sécurité des objets exposés en cas de vol, de feu, d'accident ou autre événement.

En tant qu'exposant, vous vous engagez à protéger l'organisation contre tous dommages, frais ou responsabilités quiconque, liés à l'occupation de l'espace loué, ainsi qu'aux produits exposés, équipements et accessoires associés. Cela comprend non seulement vos activités, mais aussi celles de vos employés et/ou représentants.

Vous devrez nous envoyer une preuve d'assurance de responsabilité civile comprenant une limite de garantie de minimalement 2 000 000,00 \$ par sinistre et incluant une clause de recours entre co-assurés. Vous devrez ajouter Groupe VRP Inc. à titre d'assuré additionnel y incluant une renonciation de subrogation dans la section prévue à cet effet. **Vous devrez nous faire parvenir votre preuve avant le 10 janvier 2025 soit, en même temps que votre paiement final.**

## Dates importantes

Tâche	Date
Date limite pour s'inscrire	25 octobre 2024
Premier dépôt	Sur réception de la facture
Annonce du Salon au grand public	14 octobre 2024
Paiement final	10 janvier 2025
Date limite pour envoyer votre preuve d'assurance responsabilité	10 janvier 2025
Date limite pour faire approuver votre plan d'amménagement	24 janvier 2025
Début du montage selon votre horaire	27 février 2025 - 10h00
Installation des tapis	28 février 2025 - 11h00
Ronde de vérification	28 février 2025 - 12h00
Ouverture du Salon du VR Classe B	28 février 2025 - 13h00
Démontage	2 mars 2025 - 15h00
Sortie des véhicules selon votre horaire	2 mars 2025 - 16h00

Salon du VR Classe B

# Merci!



Utilisez le hashtag:  
**#SalonduVRClasseB**

[www.salondvrclasseb.ca](http://www.salondvrclasseb.ca)